

REPERES REVENDICATIFS LYCEES PROFESSIONNELS

1 Préambule :

La CGT Educ'action 27 est très présente à ce jour au sein des établissements professionnels de l'Eure. Elle y recense une grande partie de ses adhérents. Elle s'efforce de défendre, à force de
5 luttes globales et locales, d'assistance au personnel dans les problèmes quotidiens, de soutien aux
sans papiers avec son partenariat RESF... une certaine idée du service public de l'enseignement
Professionnel, axée sur l'égalité, l'amélioration de nos conditions de travail et des relations entre
élèves, professeurs et membres de la communauté éducative.

Peut être plus qu'ailleurs, le secteur de la formation professionnelle a besoin de sérénité et de
10 considération pour accomplir ses missions. Force est de constater que c'est l'inverse qui se passe...

Depuis plusieurs années, l'enseignement Professionnel Public souffre d'un désengagement progressif
de l'Etat qui se traduit par des réformes comptables, non préparées et dangereuses pour la qualité
de la formation des élèves. La récente et massive campagne de promotion de l'apprentissage
démontre d'ailleurs bien cet état de fait.

15 L'Etat a ainsi organisé la dysqualité de notre activité pour mieux la décrédibiliser.

Durant toutes les luttes passées et à venir, La CGT Educ'action de l'Eure reste animée par un but :
défendre le service public de l'enseignement professionnel. A ce titre, elle reste une force de
dénonciation des entraves à nos missions et de recherche de solutions permettant de les mener au
mieux au quotidien.

20

REFUSER LA DEVALORISATION DES DIPLÔMES

La CGT Educ'action 27 demande une **contre réforme de la voie professionnelle** annulant les effets
désastreux de celle de 2009 qui a conduit à :

25 **La suppression de formations qualifiantes** souvent abandonnées au secteur privé. Des classes de
CAP ont ainsi été fermées, en dépit des annonces faites lors de la réforme de la voie professionnelle,
pour être transférées vers l'apprentissage et le secteur privé. Les sections industrielles jugées trop
chères par les pouvoirs publics sont elles aussi abandonnées...

30 **La dévalorisation programmée des diplômes de niveau V** suite à la réforme du Baccalauréat
Professionnel en 3 ans et la mise en place de certifications maintenant nommées « BEP rénové »,
subterfuge à l'amputation d'une année de formation et à la disparition du diplôme initial, pourtant
mieux reconnu par les entreprises.

35 **L'extension, à la quasi-totalité des épreuves du Baccalauréat Professionnel, du Contrôle en
Cours de Formation.** Cette décision est loin d'être anodine et sans conséquences sur nos conditions
de travail, la valeur des diplômes auxquels on retire la dimension nationale, et le budget des
établissements (baisse des crédits spécifiques d'organisation des examens contre accroissement des
besoins en reproduction...)

40

REFUSER LE MEPRIS A L'ENDROIT DES ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La CGT Educ'action 27 demande qu'on stoppe ce discours mensonger sur la soit disant « prise en
compte des intérêts de l'élève », alors qu'on note :

45 **La baisse extraordinaire des crédits sociaux accordés aux élèves** depuis deux ans (dotation du
BOP « vie de l'élève » pour la cantine, l'hébergement...) dont il reste parfois moins de 10 % du
montant initial.

La disparition dans nos établissements des 3èmes Découverte Professionnelles 6 sans alternative
réelle pour les élèves concernés scolarisés au sein d'un collège unique transformé (?). Là encore,
c'est un levier actionné pour des économies de postes sans prise en compte du projet de l'élève ou de
la réponse apportée par ces sections aux carences techniques liées à la suppression des BEP.

50 **L'arrivée tardive des élèves dans les structures, de façon anarchique,** avec des énièmes
dispositifs d'intégration (PIOR ...) jusqu'en novembre au mépris du fonctionnement des classes et
des enseignants.

La CGT Educ'action 27 demande aussi au Rectorat de s'expliquer sur les consignes passées aux collèges et qui visent à **réduire le nombre d'orientation vers la voie professionnelle**.

55 Ces agissements doivent cesser. Ils fragilisent nos structures. Ils sont le signe d'un double discours : « nous fermons les sections car elles ne sont pas attractives, les enseignants doivent les promouvoir d'avantage... », et « n'envoyez pas d'élèves en formation professionnelle ... ».

Notre syndicat souhaite aussi le **retrait de la généralisation de ce que le Ministère nomme « l'école du socle »**, prolongement du « socle commun » dispositif à visée statistique et sélective, éloigné de toute considération du parcours individuel de l'élève. Il demande aux collègues **de ne pas s'inscrire dans la logique de remplissage du livret de compétence**, outil brouillon, subjectif et hors champs pédagogique, qui gagne peu à peu l'ensemble des niveaux.

65 REFUSER LES SUPPRESSIONS DE POSTE ET LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI EN RESULTE...

La CGT Educ'action 27 se bat contre la destruction massive des postes de Professeur de Lycée Professionnel engagée depuis la réforme de la voie professionnelle (plus de 100 dans l'académie, 2/3 des suppressions du secondaire pour une représentation de moins d'un quart des effectifs). **Elle demande la restitution des postes supprimés.**

La CGT Educ'action 27 **s'oppose au maintien des quotas excessifs d'HSA comme variable d'ajustement des emplois du temps au détriment de la qualité des cours et utilisées maintenant comme moyen de masquer le véritable problème du salaire des enseignants**. Nous rappelons qu'un quota d'heures supplémentaires d'environ 10% du total des heures effectuées implique la suppression ou non créations de postes d'enseignants, une surcharge de travail pour les professeurs qui les assurent, les rendant moins disponibles pour suivre leurs élèves et dispenser des cours de qualité optimale. Cette politique conduit à une logique du « chacun pour soi », à des pratiques locales contestables sur tous les plans - pédagogie, égalité des formations entre les établissements, équilibre des services entre les enseignants...

80 **Elle rejette la systématisation du regroupement de demi-sections de 15 à 18 élèves en divisions de 30 à 35 élèves** souvent pour les matières générales.

Elle dénonce le principe d'attribution des moyens présenté dans la réforme, et notamment celui qui préside à l'attribution des volumes d'heures complémentaires, ni maîtrisé ni respectées par le Rectorat à ce jour. Ces heures globalisées, à répartir au bon vouloir du chef d'établissement, dont le calcul opaque dépend des effectifs, du regroupement ou pas de certaines sections et du type de formation font souvent l'objet de spoliations et de discorde entre les équipes pédagogiques. **Notre syndicat demande un retour aux seuils de dédoublements par matière.**

Elle refuse l'augmentation conjointe des capacités d'accueil des classes, jusqu'à 35 lors de la rentrée 2011 en tertiaire pour compenser la réduction des places liées aux fermetures de sections dites « non rentables », au détriment de la qualité des enseignements prodigués.

Elle pointe du doigt l'accumulation de travaux de validation, temps de réunion, de concertation, d'information sur le temps de préparation de cours ou personnel... destinée à trouver des solutions pour mettre en place des réformes et volontés ministérielles non concertées ou préparées : positionnements d'élèves, préparation de l'accompagnement personnalisé, mise en place du socle commun en DP6 et en seconde...

DEFENDRE LE CARACTERE REPUBLICAIN DES ETABLISSEMENTS

La CGT Educ'action 27 s'inquiète du **processus croissant d'autonomie et de mise en concurrence des établissements** qui vise à un désengagement de l'Etat envers ses missions de service public d'enseignement.

Elle se refuse à réduire le rôle du C.A. à une chambre d'enregistrement des décisions prises par la hiérarchie, à dévaloriser les formations et à instituer des disparités de fonctionnement entre les établissements.

105 **Elle demande l'abandon du dispositif ECLAIR**, injuste, anti-statutaire, et dont les failles juridiques et pédagogiques s'étendent de jour en jour.

Elle s'oppose à la volonté clairement affichée par le Rectorat de voir progressivement les lycées professionnels muter vers un fonctionnement décentralisé de type CFA, avec des publics multi profil (apprentis, adultes en réinsertions, élèves ...), un temps de travail annualisé, une soumission aux tissu économique local qui financerait en partie notre activité, serait force de décision et proposition au C.A. Un tel dispositif a déjà été engagé avec le projet « lycée des métiers » que nous combattons de la même manière et le rectorat a d'ores et déjà annoncé à plusieurs reprises qu'il ne voyait que cette alternative à la survie des lycées professionnels. L'association des Régions de France, dans le cadre de ce qu'elle appelle « L'acte II de la décentralisation » a emboîté le pas du Ministère sur ce sujet, demandant la mise en place d'un Service Régional de formation Professionnelle bâti sur ce modèle. Nous continuerons de le combattre.

Elle refuse catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les régions.

Elle refuse les mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Elle rejette le mode d'application des lois de finances LOLF et RGPP dans les établissements scolaires, ravageuses quant à leurs applications et dont le prochain volet se trouve être la réforme du principe d'administration comptable en 2013.

125 DEFENDRE LE STATUT ET LA FORMATION DES PLP

La CGT Educ'action 27 s'est indignée contre le désengagement opéré dans la formation des nouveaux enseignants, maintenant chargés dès leur arrivée de 18 H de cours, obligés en sus de subir une formation chétive et désorganisée, Ce dispositif fragilise nos nouveaux collègues dans leur fonction et donne une image négative dès leur entrée dans le métier. Les conséquences indirectes de cette réforme ne sont pas non plus à omettre. Pour les enseignants déjà en activité, elle apporte un levier à la suppression de postes, des difficultés pour muter suite aux postes bloqués, pour les TZR, l'impossibilité de se voir attribuer un poste stable.

Elle réclame donc un retour à la formation IUFM initiale post concours avec 6H de cours en situation encadrée par un tuteur de l'établissement.

Elle demande que soit revu le recrutement des enseignants au niveau Master 2, incompatible avec de nombreuses disciplines enseignées en Lycée Professionnel.

Elle s'oppose à la précarisation de la profession avec le recours massif aux enseignants précaires, notamment dans les disciplines professionnelles. A ce titre, elle réclame la titularisation de tous les précaires.

DEFENDRE LE STATUT DES GRETA ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE PUBLIQUE DES ADULTES

La CGT Educ'action 27 constate, à l'instar des autres sections départementales, que l'État se désengage de la formation professionnelle des adultes en remplaçant l'actuelle structure juridique des GRETA, rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPL), par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autonome. Le ministère place ainsi la formation continue des adultes en marge de l'Éducation Nationale et veut faire supporter aux GIP-GRETA des charges financières nouvelles. Les personnels ne seront plus des agents de l'Éducation nationale. Il met ainsi en danger ses obligations de présence dans les territoires les plus éloignés. Il remet en cause leur viabilité et donc celle de la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale.

La CGT Educ'action 27 réclame que l'on préserve la cohérence du réseau GRETA et son appartenance au service public d'éducation en adoptant une autre structure juridique que celle des GIP.

Elle veut le maintien du maillage des territoires par les GRETA et la préservation d'une offre de formation continue de proximité ;

Elle exige le maintien sous statut d'Etat des postes de conseillers en formation continue.

